

# PARCOURS DE COURSE À PIED

2018

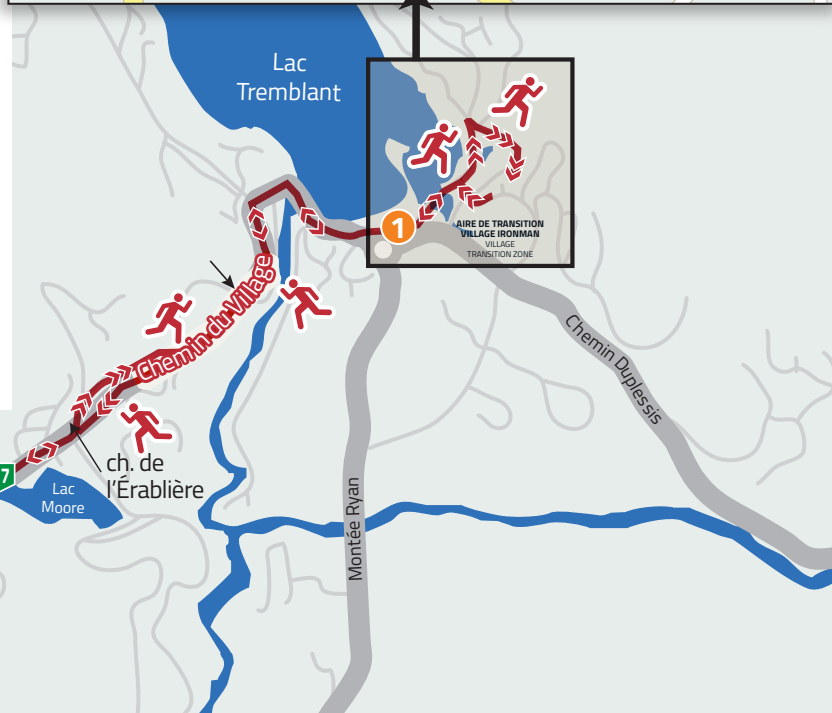
RUN COURSE



10 KM | 6.2 MI

- En sortant de l'aire de transition, se diriger vers le lac Tremblant sur le chemin des Voyageurs
- À gauche sur le chemin de la Chapelle
- À droite sur le chemin du Village
- Continuer sur chemin du village
- Continuer jusqu'au 1908 chemin du Village pour y faire demi-tour et reprendre le trajet inverse
- Emprunter la piste cyclable en tournant sur le chemin de l'Érablière
- À gauche sur le chemin du Village
- À gauche sur le chemin de la Chapelle jusqu'à l'Hôtel Quintessence
- À gauche dans l'entrée de l'Hôtel Quintessence
- À droite sur le chemin de l'Ermite qui changera en chemin Kandahar
- Entrer dans le village piétonnier de la montagne
- À droite sur la rue des Remparts vers la base du Cabriolet
- Après avoir traversé le chemin du Curé-Deslauriers, garder la gauche vers le Quartier Tremblant - Camp de base jusqu'à la ligne d'arrivée (lampadaire situé devant le Chalet des voyageurs).

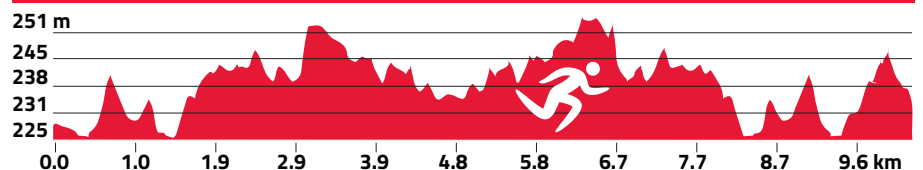
- On exiting the transition zone, go towards Lac Tremblant on Chemin des Voyageurs
- Left on Chemin de la Chapelle
- Right on Chemin du Village
- Continue on Chemin du Village
- Continue until 1908 Chemin du Village where you will u-turn and make your way back
- Take the bike path and turn on Chemin de l'Érablière
- Left on Chemin du Village
- Left on Chemin de la Chapelle to Hôtel Quintessence
- Left in Hôtel Quintessence entrance
- Right on Chemin de l'Ermite, which will become Chemin Kandahar
- Enter Tremblant's pedestrian village
- Right on Rue des Remparts towards the bottom of the Cabriolet
- After crossing Chemin Du Curé-Deslauriers keep to the left towards Quartier Tremblant - Base Camp all the way to the finish line (in front of Chalet des Voyageurs, next to the lamppost).



## 1 2 Stations d'aide | Aid Stations



Élévation départ : 228m | Élévation maximale : 254m | Gain d'élévation : +118m / -111m  
 Starting Elevation : 228m | Maximum Elevation : 254m | Elevation Gain : +118m / -111m



1 mi / 1 km